

Règlement du Tournoi eSport – Games Tours Festival – MARIO KART 8

A Vinci, Centre International de Congrès de Tours, les 7 et 8 octobre 2017

1 – ORGANISATEUR ET DATES DU JEU

La société anonyme d'économie mixte Tours événements (dit « l'Organisateur »), dont le siège social est situé au 26 bd Heurteloup à Tours, au capital de 538 900 €, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Tours sous le n° 388 078 065, organise un tournoi de jeu vidéo SUPER MARIO KART 8, dans le cadre du **GAMES TOURS FESTIVAL** qu'elle organise du 7 au 8 octobre 2017 au Centre International de Congrès Vinci, à Tours.

2 – PARTICIPATION

Le jeu concours est ouvert à tous joueurs de plus de 12 ans ayant acheté sa place sur le site <https://www.weezevent.com/games-tours-festival-tournois-esport> et ayant validé son inscription avant le 1^{er} octobre 2017.

Les participants mineurs doivent impérativement être autorisés par leur représentant légal.

Dans le cas où des places seraient disponibles le 7 octobre à 10h, en cas de désistement ou de non présentation avant 10h d'un joueur inscrit. L'organisation se réserve le droit d'accepter la participation d'un joueur non inscrit à l'avance et présent au sein du festival au lancement du tournoi.

Les horaires du tournoi sont : le samedi 7 octobre de 10h à 20h. Les joueurs doivent impérativement se présenter à l'accueil avant 10H00 le samedi matin pour valider leur présence.

Il est rappelé que la qualité de gagnant est subordonnée à l'exactitude des coordonnées et renseignements fournis à l'occasion du Jeu. Toute participation devra être loyale : il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs de Jeu proposés, notamment afin de tenter d'en modifier les résultats.

L'Organisateur se réserve la possibilité d'annuler à tout moment et sans préavis la participation de tout participant qui n'aurait pas respecté le Règlement. Il est rigoureusement interdit pour une même personne physique de jouer à partir d'un compte de Joueur ouvert au bénéfice d'une autre personne.

Tours événements se réserve le droit de faire toutes les vérifications nécessaires en ce qui concerne l'identité et l'adresse des Participants. Toute indication erronée ou frauduleuse entraînera l'annulation de la participation. L'Organisateur se réserve également le droit d'écarter les inscriptions des Participants ne respectant pas les conditions posées pour le Jeu.

3 – LOTS

Le tournoi sera doté de 1000€ de lot au minimum

Les dotations sont strictement nominatives et, à ce titre, ne seront ni remboursables, ni transmissibles, ni échangeables, que ce soit contre des espèces ou un autre lot. Les dotations ne pourront donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte.

L'Organisateur se réserve la possibilité de remplacer les lots annoncés par des lots d'une valeur proche ou équivalente sans qu'aucune réclamation ne puisse être formulée par les Participants.

Dans l'hypothèse où les gagnants ne voudraient pas ou ne pourraient pas, pour quelque raison que ce soit, bénéficier de tout ou partie de la dotation gagnée, dans les conditions décrites dans le Règlement, ils perdront le bénéfice complet de ladite dotation et ne pourront prétendre à une quelconque indemnisation ou contrepartie.

Les éventuels gains des participants mineurs sont susceptibles d'être consignés, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Les lots qui ne seraient pas réclamés ne seront pas remis en jeu.

4 – MODALITES DE PARTICIPATION

Pour participer, le joueur doit impérativement acheter son ticket de participation sur le site <https://www.weezevent.com/games-tours-festival-tournois-esport>.

Toutes les rubriques du formulaire d'inscription doivent être complètement remplies. La validation par le participant de son inscription implique l'entière acceptation du présent règlement. Dans le cas où le participant est mineur, l'autorisation de son représentant légal devra être transmise par écrit conformément aux consignes données par l'Organisateur.

Aucune participation par courrier ou par tout autre moyen que celui détaillé ci-dessus ne sera acceptée.

Toute participation au jeu implique l'adhésion pleine et entière au présent règlement. Le non-respect du règlement, ainsi que toute fraude ou tentative de fraude, commise en vue de percevoir indûment un lot, ou toute intention malveillante de perturber le déroulement du jeu, pourra donner lieu à l'éviction de son auteur, Tours événements se réservant le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

5 – RÈGLES DU TOURNOI

La participation au tournoi implique entière acceptation des règles propres à la compétition et annexées au présent règlement.

6 – RESPONSABILITE

Tours événements se réserve le droit d'annuler, d'écourter, de prolonger, reporter ou modifier les conditions du jeu à tout moment si des circonstances de force majeure l'exigent. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

L'Organisateur ne pourra être tenu pour responsable en cas de dysfonctionnements d'Internet, notamment dus à des actes de malveillance externe, qui empêcheraient le bon déroulement du Jeu.

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du Jeu est perturbé par un virus, bogue informatique, intervention humaine non autorisée ou toute autre cause lui échappant, l'Organisateur se réserve le droit d'interrompre le Jeu ou d'en modifier les modalités.

En cas de force majeure ou si le lot remporté ne pouvait être réalisé, la responsabilité de Tours événements ne serait pas engagée et ne pourrait être recherchée. Le gagnant renonce à tout recours à son encontre.

7 – ACCEPTATION ET CONSULTATION DU REGLEMENT

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement et des conditions particulières s'appliquant à chacun des lots, ainsi que l'acceptation pleine et entière de l'arbitrage en dernier recours de Tours événements.

Le présent règlement sera disponible en ligne, depuis l'interface du Jeu, à l'accueil d'entrée du Festival, et consultable gratuitement pendant toute la durée du **Games Tours Festival 2017**. Le règlement peut être également adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande écrite à l'adresse suivante : Tours événements, Service communication, rue Désiré Leconte – CS 84311 – 37043 Tours Cedex 1.

8 – LOI « INFORMATIQUE ET LIBERTES »

Les données collectées font l'objet d'un traitement informatique.

Elles sont utilisées par Tours événements ou ses prestataires pour la gestion du Jeu et, le cas échéant, pour toute opération de marketing direct, quel que soit le média utilisé, réalisée par Tours événements pour informer ses clients ou prospects de ses offres et services. L'Organisateur est susceptible, sous réserve du consentement explicite du Participant, d'exploiter et de communiquer lesdites informations à des tiers, notamment à des cabinets d'étude de marché et instituts de sondage et ce, exclusivement à des fins d'étude et d'analyse, ou à des sociétés dans le cadre d'opérations commerciales conjointes ou non, notamment pour des opérations de marketing direct.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004, le Participant dispose d'un droit d'accès, ainsi que d'un droit d'information complémentaire, de rectification et, le cas échéant, d'opposition, sur les données le concernant.

Il peut s'opposer à tout moment à leur communication à des tiers.

Il peut exercer ses droits en envoyant un courrier mentionnant ses nom et prénom en y joignant une copie de sa pièce d'identité à l'adresse suivante : Tours événements, Service communication, rue Désiré Leconte – CS 84311 – 37043 Tours Cedex ou bien en adressant un courriel à l'adresse communication@tours-evenements.com

Les personnes qui exerceront le droit de suppression de leurs données avant la fin du Jeu seront réputées renoncer à leur participation.

9 – DROIT A L'IMAGE

Les gagnants acceptent par avance, sans aucune contrepartie ou compensation de quelque sorte que ce soit, que Tours événements, selon tous modes et auprès de tout public, leurs noms et leurs photographies, ainsi que leurs déclarations écrites ou orales, à des fins publicitaires, commerciales ou de relations publiques, de presse, compte rendu rédactionnel ou publi-rédactionnel de tous types et pour toute activité de ces sociétés, en utilisant tout moyen de reproduction, duplication, représentation, transmission, réception ou de quelque autre moyen que ce soit.

Conformément à la loi Informatiques et Libertés numéro 78-17 du 6 janvier 1978, les participants et gagnants ont un droit d'accès et de rectification de ces données.

10 – INFORMATIONS GENERALES

Les réclamations ou litiges nés de l'interprétation ou de l'exécution du Règlement, à l'exclusion de ceux relatifs à la nature et à la qualité des lots, devront être soumis, par lettre recommandée avec avis de réception, au siège social de Tours événements.

Toute contestation ou réclamation relative au présent jeu ne pourra être prise en considération passé un délai d'un mois après l'expiration du jeu. Toute difficulté d'interprétation ou d'application du Règlement sera soumise à l'appréciation souveraine de Tours événements.

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le Jeu sont strictement interdites.
La nullité d'une clause du Règlement n'affectera pas la validité des autres clauses.
Le Site et le Règlement sont régis par le droit français.
Le cas échéant, sauf dispositions d'ordre public contraires, tout litige sera soumis au tribunal compétent de Tours (France).

Fait à Tours, le 8/06/2017.

Règles de la compétition SUPER MARIO KART

Le nombre de participants maximum est fixé à 64.
Le tournoi commencera à 11h. Les joueurs doivent avoir validé leur inscription au plus tard à 10h.
Les joueurs peuvent venir valider leur inscription dès 8h le samedi 7 octobre 2017.

1. Qualifications

8 sessions de qualification.
Les deux meilleurs de chaque session sont qualifiés pour les demi-finales.
Durée : environ 20min par session.

Horaires :

Session 1 : 11h00
Session 2 : 11h30
Session 3 : 13h00
Session 4 : 13h30
Session 5 : 14h30
Session 6 : 15h00
Session 7 : 16h00
Session 8 : 16h30

Les horaires ci-dessus sont susceptibles de légères modifications compte tenu du déroulement des sessions les unes après les autres.

2. Demi-finales

Les 4 meilleurs de chaque demi-finale sont qualifiés pour la finale.
Durée : environ 20min par demi-finale.

3. Finale

La finale est soumise aux mêmes règles que les qualifications, sur 8 courses.
Durée : environ 40min.

4. Déroulement d'une session

Une session se joue à 8 joueurs en réseau en mode multijoueur LAN. 1 ou 2 joueurs par console selon la disponibilité des consoles.
À la fin de la session, le classement établi par le jeu fait foi pour déterminer les joueurs qualifiés pour la suite du tournoi. En cas d'égalité, les joueurs ayant obtenu le même score sont départagés en jouant une course supplémentaire dans les mêmes conditions que la session courante.

5. Paramètres du jeu

Chaque session est jouée avec les règles suivantes :

- Mode 150cc
- Objets normaux
- IA difficile
- Tous les véhicules autorisés
- Circuits aléatoires
- 4 courses

La finale se déroulera sur 8 courses au lieu de 4.

6. Choix du pilote et du kart

Les joueurs peuvent sélectionner le pilote et les éléments de kart qu'ils souhaitent parmi ceux qui sont disponibles sur la console. Tous les éléments de kart ne seront pas débloqués sur les consoles utilisées pour le tournoi et aucune réclamation ne pourra être faite si les éléments souhaités ne sont pas disponibles.
Il n'est pas possible de changer de pilote ou de configuration de kart en cours de session.
L'utilisation de l'aide à la conduite n'est pas autorisée.

7. Manettes et consoles

Durant les phases de qualification, les joueurs devront jouer sur les consoles fournies avec le joy-con fourni. Des volants et dragonnes Joy-Con seront disponibles pour améliorer le confort de jeu.

Lors des phases finales, les joueurs pourront utiliser au choix la console fournie ou leur propre console. Il sera également possible d'utiliser une manette pro (non fournie) lors des phases finales.

Toutes les sessions du tournoi se jouent sur la console en mode dock, il ne sera pas possible de jouer en mode portable.

8. Conduite Générale

Les participants devront se comporter de manière raisonnable, et maintenir une conduite polie et correcte envers les spectateurs, les membres de la presse, l'organisateur de la compétition et ses représentants ou personnels, les officiels, ainsi que les autres joueurs. Les participants devront impérativement éviter toute insulte ou langage offensant et ce en toutes circonstances. Tout comportement abusif et/ou fautif, harcèlement et menaces incluses, est formellement interdit. Toute action déconcentrant le joueur adverse est interdite. Il en va de même pour toute action jugée anti fair-play par l'arbitre. Tous abus physiques, bagarre, attitude ou langage menaçant, dirigés à l'encontre d'un autre joueur, d'un spectateur, d'un officiel ou de n'importe quelle autre personne sont formellement interdits. Aucun écart relatif aux consoles de jeux, manettes ou tout autre équipement ne sera toléré. Toute action interférant avec le déroulement d'une partie, incluant mais non limitée au bris volontaire d'une station de jeu, l'interruption du courant électrique, est interdite. Tous les paris, incluant ceux relatifs aux résultats de matchs, sont formellement interdits. Tout participant enfreignant cette règle pourra se voir exposé à une sanction allant du simple forfait à l'exclusion de la compétition, voire de l'expulsion des lieux de la compétition. L'alcool et la drogue et tous produits illicites sont interdits sur le lieu de la compétition pour quiconque. Les joueurs ne doivent pas être sous l'influence de drogue ou d'alcool durant la compétition. Il est interdit de fumer hors des zones prévues à cet effet.

9. MODIFICATIONS

Toutes les règles sont sujettes à modification, sans qu'il soit impératif d'en prévenir les participants. Il est de la responsabilité des joueurs de connaître et comprendre les règles le jour du tournoi. Certains changements pourront être appliqués au format du tournoi ou aux règles le jour de la compétition si nécessaire afin de s'adapter à toute circonstance particulière.